



**COMPTE RENDU**

**COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ**  
**DU 18 MAI 2017**

Rédigé par Corinne EYCHENNE

La **Commission Communale d'Accessibilité** s'est réunie le jeudi 18 mai 2017.

\*  
\* \*

**Etaient présent-e-s :**

Mesdames Thérèse MOIZAN, Nadine MOREAU (YMCA), Marie DESPOUY (Association des paralysés de France) et Séverine DESTREEZ.

Messieurs Manuel ARIAS (Colomiers Accueil), Bruno CORCINOS (Valentin Haüy) et Bruno TERRINHA (Club Entreprises de Colomiers).

**Etaient excusé-e-s :**

Mesdames Lydie CANDEIAS et Elisabeth CAMISULI (ASPI IRIS), Jeanne CARPENTIER (démission annoncée et prise en compte) et Florence LAUNE (APEIHSAT Saint-Exupéry).

Messieurs Claude SARRALIE, Delio MENEN et Jack TECHER.

**Etaient absent-e-s :**

Mesdames Marie-Odile BERTRAND, Christiane MARTY, Pascale MILON.

Messieurs Laurent LAURIER, Philippe TRANTOUL, Jules PATERNI et Joël VIGNAU.

**Participaient également à cette réunion :**

Messieurs Gilles SERE et Philippe DURRIEU.

Mesdames Séverine CARTIER et Corinne EYCHENNE.

\*  
\* \*

**Madame MOIZAN** ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Agenda d'Accessibilité Programmé / Visites sur site
  - Stade Bendichou
  - Maison Citoyenne En Jacca
- Point de situation sur la mise en œuvre de l'Ad'AP à l'issue de la première année
- Point PAVE
- Journée de la mobilité
- 8èmes rencontres Villes & Handicap
- Informations diverses
  - Le Columérin version RTF (Rich Text Format)
  - Organisation du concours de jeux vidéos CMJ / CERESA
  - Desserte ESAT
  - Point sur la verbalisation / stationnement PMR

Elle donne la parole à Monsieur DURRIEU.

## 1 – VISITE SUR SITE : STADE MICHEL BENDICHOU

**Monsieur DURRIEU** informe l'assemblée qu'au mois de mars 2017, il y a eu la visite de 2 sites en présence de **Monsieur CORCINOS** et de **Monsieur ANTOINE**.

Un diagnostic a été établi :

- A l'accueil, à la billetterie, il y a une tablette à la bonne hauteur mais qui n'a pas assez de profondeur : elle est grise sur grise et il n'y a rien au sol qui la signale.
  - Solution : La tablette va être allongée avec des couleurs plus vives pour les mal-voyants ; le marquage au sol sera réalisé avec un revêtement lisse pour l'identifier.

**Madame MOIZAN** accueille **Madame MOREAU**, Directrice de l'accueil en Milieu Ouvert (toutes les personnes qui sont hors institution).

**Monsieur ARIAS** demande s'il est possible d'apposer deux barres verticales avec de la couleur assez larges pour qu'un fauteuil puisse entrer ?

**Monsieur DURRIEU** répond par l'affirmative.

Monsieur DURRIEU mentionne qu'il n'y a aucune ligne de guidage pour aller vers les tribunes. Sur suggestion de **Monsieur CORCINOS**, nous utiliserons le CC1, c'est-à-dire le caniveau comme ligne de guidage sans le colorer. Il faudra amener une ligne de guidage jusqu'au caniveau.

**Monsieur ARIAS** demande s'il est possible de le colorier mais **Monsieur DURRIEU** dit qu'il y a une différence de couleur entre la couleur de l'enrobé et la couleur du caniveau. **Monsieur CORCINOS** précise qu'il faut qu'il y ait au moins 30 % d'écart. **Monsieur DURRIEU** pense que ce pourcentage n'est pas atteint.

- La buvette : la hauteur convient mais il n'y a pas l'avancée.

**Madame MOIZAN** informe que la buvette sera fermée.

- Les sanitaires : il manque la signalétique. Celle qui existe est très peu visible.

Au niveau des couleurs : **Monsieur ARIAS** précise que l'idéal est le blanc sur bleu. **Monsieur DURRIEU** trouve que c'est pertinent puisque les couleurs du club sont plutôt bleues.

- Les lavabos : ils sont mal positionnés et en béton très épais.
  - Solution : Ajouter un lavabo adapté.

**Monsieur ARIAS** évoque les robinets du lavabo qui seront installés. **Monsieur DURRIEU** indique que ces lavabos sont utilisés 15 fois par an environ et si le choix se porte sur un robinet long, les usagers les cassent. Il précise qu'il y a des petits soucis au niveau de ce matériel. A part le « presto », c'est-à-dire le bouton poussoir, Monsieur DURRIEU n'a pas trouvé autre chose comme outil.

**Madame DESPOUY** précise que le bouton poussoir n'est pas pratique.

**Monsieur ARRIAS** souligne que certaines personnes ne pourront pas utiliser le bouton poussoir et que le mieux est le levier.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion et **Monsieur DURRIEU** viendra avec un échantillon.

- Les portes des sanitaires : Il manque les barres de tirage.

**Madame DESTREEZ** informe que ce système existe à la Médiathèque et que c'est très bien.

**Madame DESPOUY** précise que ce n'est pas obligatoire mais, qu'en effet, c'est bien.

**Madame MOIZAN** demande ce qu'est une ventouse magnétique. **Monsieur DURRIEU** explique que la ventouse magnétique est un aimant qui permet de garder la porte ouverte. Les portes sont laissées grandes ouvertes et calées par des ventouses.

- Dans tous les escaliers, il va y avoir, dans les tribunes, à contraster les premières et les dernières marches ainsi que tout le dispositif avec les bandes podotactiles.
- L'ascenseur : le rendre plus visible.
- Le Club-House.

**Monsieur DURRIEU** explique que le Club a réalisé des aménagements dans la bodega les soirs de match : ils ont seulement installé des mange-debout. Rien n'est adapté pour les personnes en fauteuil roulant : la Club a vécu la situation le match suivant et a donc installé une table pour recevoir ces personnes.

- Les sanitaires devant la bodega : pour l'accès aux toilettes, le ressaut est un peu trop haut.
  - Solution : à aménager.
- Le chapiteau : absence de places réservées.

**Monsieur DURRIEU** a proposé au Club qu'il y ait des tables qui puissent être déplacées. Les mange-debout sont réservés par les entreprises et les sponsors.

- La main courante sur l'escalier

Sur toute la tribune, Monsieur DURRIEU précise que c'est un sujet important avec les mains courantes et les garde corps. Les normes ont évolué récemment, ce qui signifie qu'il faut une continuité dans les garde corps et les mains courantes. Il y a un tube droit, rien entre puis à nouveau un tube droit, etc ...

- Solution : beaucoup de reprises à effectuer.

## 2 – VISITE SUR SITE : MAISON CITOYENNE EN JACCA

- La porte d'accès au bâtiment : à reprendre.
- La boîte aux lettres : difficultés pour y accéder car elle est trop haute.
- La signalétique : à reprendre en totalité.
- La cuisine : mise en place d'une tablette escamotable sous la fenêtre, à gauche.

**Madame MOIZAN** précise que refaire la totalité de la cuisine ne se justifie pas.

- L'escalier au rez-de-chaussée : il n'est repéré ni au sol ni en hauteur.
- Les sanitaires : difficulté pour y accéder par qui que ce soit.

Madame MOIZAN informe qu'il y a un gros chantier à ce niveau car ces sanitaires ne sont accessibles que par des enfants.

Madame MOIZAN demande s'il y a des questions relatives à ces visites ? Il n'y en a pas.

Madame MOIZAN s'interroge sur les prochaines visites prévues ?

**Madame CARTIER** répond que les membres avaient défini les visites de la Salle Satgé et de la Potinière pour les travaux à envisager en 2018.

Madame MOIZAN précise que le planning est conçu pour anticiper suffisamment sur les projets et ne pas faire les études et analyses dans la précipitation.

## 3 – POINT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'Ad'AP A L'ISSUE DE LA PREMIÈRE ANNÉE

**Madame MOIZAN** expose que le courrier d'approbation signé de Monsieur le Préfet du 28 avril 2017 a été retourné : l'article 3 demande un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année ainsi qu'un bilan de travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisées à la moitié de la durée de l'agenda.

**Monsieur DURRIEU** présente le tableau d'avancement soumis à la précédente réunion. Le tableau est divisé en quatre quart :

- Les études ;
- L'envoi au bureau de contrôle ;
- La commande aux entreprises ;
- La réalisation des travaux.

A ce jour, seuls le Conservatoire et le Parc Duroch sont terminés.

L'église Sainte-Radegonde : il nous est demandé pour l'estrade de l'autel un contraste visuel des marches dans l'église. Il demande l'avis des membres de la Commission sur ce point. Il s'agit de contraster les deux contre-marches.

Les marches sont en bois clair, même si le bois a été un peu teinté. Il n'y a pas trop de solutions même s'il est important d'en trouver une pour obtenir la conformité de l'ERP.

**Madame DESPOUY** précise qu'entre le sol et la première marche, c'est contrasté.

Paul Bert : il manque l'attestation. **Monsieur DURRIEU** attend d'en avoir un certain nombre pour toutes les envoyer en même temps.

Le Cimetière ancien du village pour l'accès au bureau d'accueil : il manque une petite rampe ; les toilettes sont à refaire.

Le gymnase Jean Jaures : tous les travaux d'accès depuis le domaine public jusqu'à l'intérieur du gymnase ont été commencés. Par contre, tous les travaux de l'intérieur du gymnase ne sont pas faits. C'est assez compliqué car il y a deux vestiaires et pour l'un des deux, un problème réside sur l'accès aux douches.

**Madame MOIZAN** précise que les élèves des collèges n'utilisent pas les douches mais les vestiaires sont mis à la disposition du public puisque certains clubs y ont accès.

La Maison Citoyenne Saint-Exupéry : la rampe a été faite (la partie gare de la partie entrepôt). Les toilettes sont à réaliser.

La Salle Gascogne : tout est prêt pour les travaux ; le planning les prévoit en juillet 2017.

Le Centre Médico Psychologique (CMP) : en tant que maître d'ouvrage, nous devons installer un interphone car ce lieu accueille du public et nous louons cet espace. Dans le cadre de l'accessibilité, il est demandé d'installer un vidéophone. **Monsieur ARIAS** précise qu'un malentendant voit mais n'entend pas ; un vidéophone serait plus pratique. **Monsieur CORCINOS** expose que s'il y a un vidéophone mais qu'il n'y a pas de signal lumineux pour informer la personne à l'intérieur que quelqu'un sonne, il n'y a pas d'intérêt à l'installer. Il faudrait donc coupler le vidéophone avec un signal lumineux.

Le CCAS : **Monsieur DURRIEU** a commencé les études. Les deux portes du SAS d'entrée sont dures à ouvrir et pas visibles.

**Madame DESPOUY** demande s'il est possible de faire une entrée directe ?

**Monsieur DURRIEU** répond par la négative car il n'y a pas le recul suffisant. Par contre, il a pensé installer des opérateurs de portes, c'est-à-dire un mécanisme électrique avec un gros bouton – tout en gardant les mêmes portes - qui ouvre les portes à 90 degrés.

**Monsieur TERRINHA** demande pourquoi laisser le SAS ?

**Monsieur DURRIEU** répond que le SAS est indispensable, il sert à filtrer le froid et joue le rôle d'un SAS de sécurité par rapport aux agressions que subissent les agents.

Le Square des Marots : ce sont des IOP (Installations Ouvertes au Public) ; ce sont les services de l'Espace public qui s'en occupent.

Le complexe sportif André Roux : des autocollants sont à apposer sur les vitres.

L'aire de jeux de la Naspe, l'aire de jeux du Prat et le parc du Perget : c'est du cheminement et ce sont les services de l'Espace public qui s'en occupent.

Le club du 3<sup>ème</sup> âge : Monsieur DURRIEU a commencé à travailler sur les plans.

Pas de travaux à la Maison Citoyenne du Seycheron, **Madame MOIZAN** ajoute qu'il y a un projet de démolition.

**Madame DESPOUY** demande si tout cela représente ce qui aurait dû être fait dans la première année ?

**Monsieur DURRIEU** répond que l'objectif est de tout terminer fin 2017.

**Monsieur TERRINHA** demande s'il s'agit de fournir un démarrage ou un achèvement de travaux ?

**Monsieur DURRIEU** répond qu'ils devront fournir un état des travaux. **Madame MOIZAN** ajoute que ce qui est important, c'est que la Ville de Colomiers a pris l'engagement que fin 2017, les deux années de travaux soient réalisées. Nous n'allons pas prendre de retard pour l'année 2018, d'où l'intérêt d'anticiper en 2017.

**Monsieur ARIAS** souhaite une clarification en termes de pourcentage sur les actions déjà menées sur chaque site. **Monsieur DURRIEU** explique que le rectangle qui représente le site a une « surface noire » qui représente ce qui est déjà fait ; sur l'ensemble, c'est peu.

Monsieur ARIAS constate que c'est très peu par rapport à l'ensemble. En fait, cette « surface noire » dans ce tableau n'est pas quantitativement proportionnelle à ce qui est à réaliser.

**Monsieur DURRIEU** complète en exposant que ce sont les études et les commandes qui sont longues à mener. Après, ce sont souvent des petits travaux. Ils seront menés à Saint-Exupéry en une semaine et un mois de travaux est prévu à la salle Gascogne.

### **Pour 2017**

Le groupe scolaire Jules Ferry : Monsieur DURRIEU a été optimiste mais dans le cadre du chantier, ce sera finalisé pour la rentrée scolaire 2017 puisque c'est neuf.

Parentèle : il ne restait pas grand-chose mais il va y avoir une mise à l'arrêt car ce local fait actuellement l'objet de plusieurs projets et rien n'est arrêté à ce jour.

Le stade Michel Bendichou : déjà vu.

La Maison Citoyenne En Jacca : déjà vue.

Le groupe scolaire Jean Macé, l'école maternelle Lamartine : pas de gros travaux.

Le gymnase Victor Hugo : un toilette handicapé à réaliser.

**Madame MOIZAN** précise que nous sommes déjà en mai 2017.

**Monsieur ARIAS** demande si le lycée Victor Hugo dépend de la Région ?

**Monsieur DURRIEU** répond que le gymnase Victor Hugo dépend de la Ville de Colomiers. Les collèges dépendent des départements et les lycées des Régions.

**Madame MOIZAN** précise que même en étant attentif, c'est un peu compliqué et long pour mener toutes les actions.

Madame MOIZAN remercie Monsieur DURRIEU pour son intervention et son implication dans ces projets. Elle donne la parole à Monsieur SERE pour évoquer le point PAVE.

#### 4 – POINT PAVE

**Monsieur SERE** donne la définition du PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics. C'était un plan à mettre en œuvre par les communes et depuis 2 ans, c'est Toulouse Métropole qui est en charge de réaliser le PAVE.

A chaque nouvel aménagement, il y a une mise aux normes. Quand nous avons aménagé la rue d'Auch, nous avons tenu compte des itinéraires en fonction des déplacements. Il y a des aménagements réglementaires et l'usage de ces aménagements.

**Monsieur CORCINOS** intervient pour signifier que l'exemple de la rue d'Auch n'est pas un bon exemple.

**Madame MOIZAN** précise que, ce soir justement, Madame le Maire sera en réunion avec les commerçants de la rue d'Auch.

**Monsieur SERE** expose que cela a nettement amélioré les usages en termes de déplacement avec moins de ressauts mais il y a des pertes en termes de continuité. Il précise que les projets sont toujours présentés en commission d'accessibilité qui les valide avant mise en œuvre. Or, dans la mise en œuvre, nous nous apercevons, dans les usages, qu'il y a des points à améliorer.

**Madame MOIZAN** demande à Madame DESPOUY si elle a le bip ?

**Madame DESPOUY** répond par l'affirmative en expliquant qu'elle l'utilise plus à Toulouse qu'à Colomiers.

**Monsieur SERE** précise qu'à Colomiers, il n'y a qu'un feu tricolore. Avant, les feux étaient sonores dès que le feu était au rouge, mais il y avait quelques nuisances la nuit. Maintenant, pour les malvoyants, il y a des télécommandes afin de percevoir s'il est possible de traverser aux feux rouges ou pas.

Il existait un document dans le PAVE : le Shéma Directeur d'Aménagement des Voiries. C'est un document qui date mais à une échelle qui n'est pas communicable (document illisible à la présentation). Ce document a été construit avec les 37 communes de la Métropole.



Il y a 3 types d'itinéraires.

Il y a les itinéraires prioritaires en violet : quand nous nous déplaçons, ce qui est important, c'est d'avoir une continuité dans la chaîne du déplacement. Il y a des itinéraires prioritaires qui relient les grands pôles : gare/mairie ; mairie/commerces, etc ... Ensuite, viennent s'agréger d'autres itinéraires qui sont en rouge épais et par voie dégressive, les itinéraires rouge plus fin. La Métropole va d'abord mettre en accessibilité tous les itinéraires qui sont en violets puis, progressivement, faire les autres itinéraires.

A chaque fois qu'il y a un aménagement ponctuel, où qu'il soit, nous intégrons les règles d'accessibilité. La problématique est qu'elles sont parcellisées : exemple du Linéo 2, tous les quais de bus sont accessibles mais une fois sur le quai, où pouvons-nous aller ? Nous ne pouvons pas forcément aller partout en autonomie.

Sur les plans pluri-annuels, ces différents itinéraires vont être mis en accessibilité et c'est pour cela que le PAVE dépend maintenant également de Toulouse Métropole. C'est bien le commerce qui doit se rendre accessible à la voirie et non l'inverse. Quand il y a le réaménagement d'une voie, la concertation permet de trouver les formules pour que l'accessibilité des commerces soit la plus facile à réaliser mais elle reste de la responsabilité des propriétaires occupants.

**Monsieur CORCINOS** s'interroge sur la logique : quand la Mairie de Colomiers met en accessibilité un bâtiment, faut-il que le cheminement de la voirie soit rendu accessible pour aller à ce bâtiment ?

**Monsieur SERE** répond que la question est pertinente. Colomiers est en charge de mettre en accessibilité le bâtiment ou l'enceinte si c'est une IOP mais la façon d'y venir - depuis un parking, depuis un arrêt de bus, depuis son domicile - est de la responsabilité de Toulouse Métropole. Cela se fera progressivement mais en coordination avec la Ville de Colomiers.

**MONSIEUR TERRINHA** précise que c'est complexe pour l'avoir vécu comme à la CAF car Toulouse Métropole ne voulait pas du tout de rampe.

**Monsieur SERE** explique que faire une rampe sur la voie publique pour accéder à un bâtiment privé fait partie des dérogations sinon tous les commerçants demanderaient de faire un aménagement sur la voie publique pour rentrer chez eux. Il peut y avoir des dérogations mais à une époque, il y en a eu tellement que le législateur est revenu dessus. Quand il y a une disproportion manifeste entre la mise en conformité et l'enveloppe financière destinée pour y arriver, il peut y avoir des dérogations.

**Monsieur ARIAS** demande s'il y a un plan avec un échéancier ?

**Monsieur SERE** répond qu'il y a un schéma directeur depuis 2012 et qu'effectivement, c'est un problème de financement. A partir du schéma directeur, il y a des sommes dédiées selon des pôles de déplacement. Les itinéraires dits prioritaires sont ceux qui sont le plus utilisés ou les plus attractifs pour se rendre à une gare ou à un établissement qui reçoit beaucoup de public ; la hiérarchisation est faite ainsi.

Nous pouvons faire du ponctuel.

**Madame DESPOUY** intervient pour indiquer que cela fait plus d'un an qu'elle a demandé l'accessibilité pour sortir de chez elle.

**Madame CARTIER** précise que Monsieur Stéphane BOHN s'est rendu sur place et qu'un projet de refonte du carrefour à côté de chez elle est en cours.

**Madame DESPOUY** acquiesce et indique savoir que cela ne dépend pas de la Ville de Colomiers mais de Toulouse Métropole.

**Monsieur SERE** prendra note précisément de l'adresse mais explique qu'en effet, Colomiers assure la coordination avec Toulouse Métropole. Quand il y a un aménagement à réaliser, ils essaient de l'intégrer dans un périmètre plus large. C'est la même chose avec les places PMR dans les lotissements. La problématique avec les places PMR dans les voies un peu plus confidentielles est qu'il n'y a plus d'usage.

**Madame MOIZAN** ajoute que quand les personnes déménagent, elles ne préviennent pas la Ville pour que la place soit récupérée.

**Madame DESPOUY** indique que les personnes qui demandent une place PMR estiment que c'est leur place. C'est le problème que nous avons rue Gilet par exemple, face à l'auto-école.

**Monsieur SERE** explique que, sur le domaine public, il y a un double usage, public et privatif. Le domaine public est inaliénable et imprescriptible. Ce n'est pas parce qu'une personne demande une place PMR qu'elle lui est dédiée

**Monsieur SERE** précise que la Police municipale doit aller expliquer au gérant de l'auto-école qu'il n'est pas dans son droit.

**Madame MOIZAN** précise que ce point ne sera pas géré à cette commission.

**Madame MOIZAN** poursuit en indiquant que Colomiers a été invité à la Commission intercommunale d'accessibilité à Toulouse. La Ville était représentée par Thérèse Moizan, accompagnée de Séverine Cartier, Philippe Durrieu et Claude Sarralié.

Toulouse a parlé plutôt en bien des actions handicap de la Ville de Colomiers. Un bilan a été présenté avec un montant global d'opérations pour 2016 de 2 267 759 € et un prévisionnel pour 2017 de 3 082 000 €, sans autre précision. Madame Moizan a discuté de ces montants avec Madame le Maire car ce sont des sommes importantes. Un courrier a été rédigé pour demander le détail de ces opérations et vérifier que ces sommes soient bien dédiées aux travaux d'accessibilité ; il sera signé par Madame Moizan.

## 5 – JOURNÉE DE LA MOBILITÉ

**Madame MOIZAN** continue avec la Journée de la mobilité, qui s'appelait avant la Journée sans voiture. Cette 14<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche 17 septembre 2017.

Traditionnellement, nous avons des stands pour sensibiliser les Columérins et les visiteurs aux modes de déplacement, pour faire découvrir les différentes formes de mobilité, valoriser les liaisons cyclables et pédestres de la Ville, communiquer sur le Plan Local de déplacement et valoriser le Parc du Garroussal.

**Madame CARTIER** confirme qu'en effet, ce sont les objectifs de la Journée de la mobilité. Il y a 2 ans, à l'occasion de la Journée sans voiture, la CCA avait participé.

**Madame DESPOUY** demande : « Qu'est-ce que vous souhaitez y faire cette année ? »

**Madame CARTIER** répond que la question est posée : Avez-vous envie de participer à cette journée ? Précédemment, nous avons proposé un parcours de maniabilité.

**Madame DESPOUY** répond qu'à l'Association des Paralysés de France (APF), il y a un vrai parcours. C'est la réalité concentrée mais c'est la réalité. Les parcours se font avec un accompagnant.

**Madame CARTIER** indique que le stand avait eu particulièrement du succès puisque les visiteurs s'étaient « prêtés » au jeu du parcours et avaient été sensibilisés au handicap. Cette année, souhaitez-vous renouveler votre participation sous cette forme ou une forme différente ?

**Monsieur ARIAS** demande si l'AVH propose un parcours d'aveugle ?

**Madame DESPOUY** ajoute que l'an passé, nous avons des cannes et nous avons suivi le mouvement.

**Madame MOIZAN** expose que les associations de handicap de la Ville participent généralement à la Journée de la mobilité et il y a déjà des manifestations ciblées. Au niveau de la CCA, est-ce que nous mettons quelque chose en place ou pas ? Nous avons 2 mois pour réfléchir.

**Madame CARTIER** précise que d'ici fin juin, il faudra se positionner.

**Madame MOIZAN** indique que nous pourrions peut-être mettre un stand d'information mais il n'y a pas d'obligation. Elle laisse le choix aux membres de la commission.

**Monsieur ARIAS** revient sur les pistes cyclables qui sont très bien faites par ailleurs pour les vélos. Par contre, elles sont d'un grand danger pour les personnes âgées, pour les personnes qui n'ont pas une très bonne vision et ceux qui n'entendent pas très bien car les vélos, nous ne les entendons pas.

Est-ce qu'il y a moyen de signaler qu'il peut y avoir des fauteuils roulants ou des personnes avec des cannes ou autres sur les pistes cyclables ?

**Madame CARTIER** précise qu'il y a des voies mixtes, piétons-cycles.

**Madame DESTREEZ** intervient pour expliquer, qu'en Allemagne, les trottoirs sont très longs et une portion est définie pour les cyclistes, une portion pour les piétons, chacun a sa place. C'est très bien fait.

**Monsieur SERE** partage le fait que certains circulent à vive allure sur les pistes cyclables.

**Monsieur ARIAS** en a parlé à un membre de l'association « 2 pieds, 2 roues » mais il est difficile de se faire entendre.

**Madame MOIZAN** précise, qu'en effet, nous répondons à la demande de circulation piétons-vélos séparée de la circulation routière mais nous ne répondons pas à la demande éventuelle ou possible du handicap.

**Monsieur SERE** explique qu'il y a peu de zones partagées, il y en a une aux Ramassiers. Après, ce sont des zones dédiées. Il peut y avoir une problématique quand le vélo traverse une voie : il y a une réglementation et normalement, les cyclistes doivent descendre du vélo pour traverser.

**Monsieur ARIAS** précise que ce qui est intéressant, c'est que les pistes cyclables sont bien plates, c'est donc très confortable, alors que pour les piétons, ce n'est pas toujours le cas et le trait blanc permet de cheminer si la vision est assez bonne. Les supermarchés sont souvent accessibles en raison des livreurs mais pas pour les personnes en fauteuil roulant.

**Monsieur CORCINOS** relève que rue d'Auch, la piste cyclable et le cheminement piéton sont confondus. Nous passons de la piste cyclable au trottoir sans s'en apercevoir. C'est un exemple d'accessibilité refait sur Colomiers.

**Monsieur SERE** explique que c'est une question d'emprise et il y a des contraintes.

**Monsieur CORSINOS** expose que le passage piéton tombe en face de la piste cyclable rue d'Auch ; sur le passage piéton, il n'y a pas de bandes podotactiles.

**Monsieur SERE** explique que quand les pistes cyclables se raccordent sur les voiries, c'est au niveau de giratoire, effectivement, cela se fait toujours en biseau et les passages piéton sont toujours à proximité des giratoires parce que la vitesse des véhicules en sortie est la moins élevée. Il y a une confusion de genre.

**Monsieur CORCINOS** précise qu'il y a aussi des problématiques devant le Leader Price, devant la boulangerie, la rue qui va à la crèche. Il avait fait un diaporama sur toute la rue d'Auch.

**Monsieur ARIAS** explique que ce ne sont pas des critiques, juste des constats pour éclairer et se remémorer les faits.

**Monsieur SERE** précise que ce sont bien les usagers qui sont les plus à même de faire évoluer les choses et la Collectivité œuvre dans ce sens.

## 6 – 8<sup>ème</sup> RENCONTRES VILLES & HANDICAP

**Madame MOIZAN** informe les membres de la Commission que la Ville de Colomiers a été sollicitée par Toulouse Métropole pour participer aux 8èmes rencontres Villes & Handicap « Ensemble, écrivons notre histoire » au mois de novembre 2017. Jusqu'à maintenant, Colomiers ne participait pas mais compte tenu du nombre de villes qui répondent et la notoriété de notre ville, nous étudions la possibilité de se préparer à ces rencontres.

**Madame CARTIER** précise que la ville de Toulouse avait initié ces rencontres il y a quelques années. La volonté, aujourd'hui, est de donner une dimension métropolitaine à cet événement. Un certain nombre d'outils, tels que des expositions, des mallettes de sensibilisation sont mis à disposition et sur lesquels nous pourrions prendre appui pour créer un petit événement à l'échelle de la commune. Aussi, nous vous consultons comme pour la Journée de la mobilité.

Ces rencontres couvrent 3 semaines du 6 au 26 novembre 2017.

**Madame DESPOUY** est d'accord pour participer.

**Madame MOREAU** énonce que, sans préjuger des réponses de la co-direction à l'YMCA, elle s'inscrira très certainement dans ce projet. Des propositions seront faites par les professionnels et surtout les personnes que nous accueillons.

**Madame MOIZAN**, pour bien connaître la structure, pense que la direction sera favorable à cette initiative mais elle attend l'avis de tous. La CCA a un mois et demi de réflexion avant de se positionner.

**Madame CARTIER** et l'équipe reste disponible et à l'écoute pour toute question ou suggestion.

## 7 – QUESTIONS DIVERSES

### 7.1 Le Columérin, version RTF

**Madame CARTIER** excuse Madame Fabius, qui n'a pas pu être présente ce soir mais elle a communiqué certains éléments. Elle indique qu'elle fait réaliser la prestation RTF en externe car les techniques sont particulières et il n'est pas possible de les réaliser en interne. Ce Columérin sera diffusé à toute personne intéressée.

La deuxième information concerne le site Internet. Il va connaître une refonte dans son ensemble car il a besoin d'être modernisé. A cette occasion, la CCA sera consultée non seulement en tant qu'utilisateur du site Internet mais aussi en tant qu'expert.

**Monsieur CORCINOS** demande pourquoi créer une version du Columérin en RTF ? Le RTF est un texte brut, sans fioriture.

**Monsieur DURRIEU** explique que le texte brut peut être élaboré. L'avantage du RTF permet une ouverture très large. Il n'est pas nécessaire d'avoir le logiciel WORD ; le RTF fonctionne aussi avec les Mac.

**Monsieur CORCINOS** informe qu'un nouveau décret a paru le 1<sup>er</sup> février 2017 au niveau du cheminement dans les ERP et applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour les escaliers, pour aller d'un point à un autre. Le grand escalier blanc du Pavillon Blanc, par exemple, devra être refait au niveau de l'accessibilité.

**Monsieur DURRIEU** est au courant. Les textes sur l'accessibilité sortent au fur et à mesure dans la presse spécialisée mais il est nécessaire de patienter et de prendre du recul.

**Madame MOIZAN** rappelle que le gouvernement a nommé un Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, Madame Sophie Cluzel, rattachée au Premier Ministre. Elle est mère de quatre enfants dont un enfant trisomique. Elle a déjà effectué un gros travail en matière de scolarisation et d'insertion.

### 7.2 Concours de jeux vidéo

**Madame MOIZAN** donne la parole à **Madame CARTIER** à propos d'un concours de jeux vidéo.

Samedi 13 mai 2017, un concours de jeux vidéo a été organisé par le Conseil Municipal des Jeunes, en partenariat avec l'association Centre Régional d'Education et de Services pour l'Autisme (CERESA).

Cette association avait sollicité Madame le Maire pour organiser un concours de jeux vidéo et pour récolter des fonds. Madame le Maire, ayant connaissance du projet du CMJ, avait proposé d'organiser cet événement en partenariat avec l'association. Comme toute manifestation organisée par le CMJ, ce concours a connu un vif succès avec 600 participants sur l'après-midi.

L'association proposait une tombola. Ce sont les jeunes élus du CMJ qui ont vendu les tickets de tombola ainsi qu'une vente de gâteaux le jour J. Le CMJ nous a communiqué le résultat dont ils sont pleinement satisfaits ; l'association a récolté presque 400 euros. Ils remercient Madame le Maire, Madame Moizan et la Ville d'avoir été associés à cette manifestation.

**Madame MOIZAN** précise que la Ville de Colomiers avait déjà travaillé avec le CERESA. L'intérêt de ce genre de manifestation est que les enfants sont accompagnés et ainsi, ne sont pas livrés à eux-mêmes.

L'association CERESA serait intéressée pour être associée, si la CCA organise quelque chose pour les 8èmes rencontres Villes & Handicap et participer à cet évènement.

### **7.3 Point sur la desserte bus des ESAT**

**Madame MOIZAN** informe que le rendez-vous était prévu en début de semaine, avant la Commission mais il est reporté donc il y a peu d'éléments à communiquer. Nous avons des échos que le travail sur notre dossier avance largement : passage d'un bus le matin et le soir, plutôt aux heures de pointe pour desservir les 3 ESAT, l'APEI et l'APEIHSAT. Notre discussion, en présence de Monsieur Sere, a eu de bons échos mais nous attendons la décision et la prochaine rencontre.

### **7.4 Point sur la verbalisation et les PMR**

**Madame MOIZAN** précise qu'elle n'attend pas les Commissions mais sollicite régulièrement les agents de la Ville afin qu'ils se déplacent dès qu'elle a des demandes.

**Madame DESPOUY** a été contacté par Monsieur Monge et l'a renvoyé vers la Mairie car le week-end, les places PMR sont utilisées par des personnes qui ont des cartes non valables.

**Madame MOIZAN** explique que c'est compliqué de contrôler les cartes car les verbalisations sont faites une fois la voiture stationnée et sans conducteur sur les places PMR. De janvier à mai 2017, il y a eu 32 verbalisations et la Police municipale continue à se déplacer quartier par quartier.

**Madame CARTIER** ajoute que la moitié des verbalisations ont été faites au complexe Capitany.

**Madame MOIZAN** rappelle que le montant de la verbalisation est de 135 euros.

**Madame MOIZAN** remercie les participants et clôture la séance à 19h45.